REPUBLIQUE FRANCAISE



Liberté, égalité, fraternité

Département des Alpes-de-Haute-**Provence**

Séance du 21 septembre 2023

Arrondissement de Forcalquier

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à neuf heures, Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Canton de Valensole

Présents:

Commune de Gréoux-les-Bains

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY, Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole **VENTEUX.**

Nombre de conseillers

En exercice: 23 18 23

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Philippe BARTOLOTTA, Vincent BLACHERE ESTEVES, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Date de convocation

15 septembre 2023

Présents :

Votants:

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Paul AUDAN, Madame Olivia BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Thierry LATIL à Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Pierre LUCAS à Monsieur Laurent HOTTIER.

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA

OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée ZC n°675 appartenant à Monsieur Thierry BORTEELE d'une superficie de 10 m² située « La Distillerie » à Gréoux-les-Bains.

Rapporteur : Michèle COTTRET

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la situation de la parcelle cadastrée ZC n°675 de 10 m² située en bordure de la voie communale dénommée « Impasse de la Distillerie » :

Vu le courrier de la Commune adressé à Monsieur Thierry BORTEELE le 12 juin 2023 sollicitant l'acquisition de sa parcelle cadastrée ZC n°675 pour un euro non recouvrable ;

Vu l'accord de Monsieur Thierry BORTEELE en date du 20 juin 2023 :

Considérant l'intérêt d'une telle acquisition ;

Le rapporteur informe l'assemblée que ce terrain situé en bordure de la voie communale dénommée « Impasse de la Distillerie » permettrait à terme l'élargissement de ce chemin ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée ZC n°675 à Monsieur Thierry BORTEELE d'une superficie de 10 m² pour un euro non recouvrable ;

PRECISE que le bien acquis par la présente délibération fera l'objet d'une intégration dans le domaine public communal:

Accusé de réception en préfecture 004-210400941-22030 (PECette acquisition fera l'objet d'un acte administratif ; Date de réception préfecture : 21/09/2023

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire.

Délibéré à Gréoux-les-Bains, Le 21 septembre 2023

Signé, Le 21 septembre 2023

Publié sur le site internet de la mairie :

Le 2 1 SEP. 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

HAUTE PROVI

Paul AUDAN

Jean-Philippe BARTOLOTTA